

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce jeudi 22 juin 2017 à compter de 11 h 45, à laquelle étaient présents, outre le maire suppléant, monsieur Mario Brunet, les conseillers(ère) suivants(e) :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Robert Julien	siège n° 3;
Monsieur Denis Chandonnet	siège n° 4;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6

tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Guy Nolet, directeur général, monsieur Gérald Lavoie, trésorier, et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 11 h 45.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Micheline Godbout, APPUYÉ par le conseiller Robert Julien et RÉSOLU unanimement :

2017-315 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juin 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juin 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Denis Chandonnet, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2017-316 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE PAVÉ-UNI

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, a autorisé la greffière à inviter les entreprises Bois Turcotte, Matériaux 3 + 2, Briques et pierres Abitibi et Roberge à soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation concernant l'acquisition de pavé-uni;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux entreprises i ont présenté les offres indiquées ci-dessous, incluant les taxes applicables:

Soumissionnaires	Montant incluant les taxes
Matériaux 3 + 2	34 420,41 \$
Briques et pierres Abitibi	35 639,38 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Matériaux 3 + 2 est la plus basse soumission conforme reçue.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Micheline Godbout, APPUYÉ par le conseiller Robert Julien et RÉSOLU unanimement :

2017-317

D'ADJUGER à l'entreprise Matériaux 3 + 2 le contrat d'acquisition de pavé-uni, selon les termes et conditions du devis et de sa soumission présentée à la Ville le 22 juin 2017 pour un montant de 34 420,41 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer au besoin, au nom de la Ville, tout contrat nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉLÉGATION DE MARC-ANDRÉ BOUTIN COMME REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'OISELET 2.0

CONSIDÉRANT QUE l'Association des membres de l'Oiselet 2.0 et la Ville ont signé une entente de gestion concernant l'exploitation du Club de golf l'Oiselet d'Amos;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que la Ville d'Amos ait un représentant qui siège au conseil d'administration de l'Association;

CONSIDÉRANT QUE Marc-André Boutin est comptable et qu'il a manifesté de l'intérêt pour occuper cette fonction et qu'il possède les aptitudes requises;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Denis Chandonnet, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2017-318

DE DÉSIGNER monsieur Marc-André Boutin à titre de représentant de la Ville d'Amos sur le conseil d'administration de la l'Association des membres de l'Oiselet 2.0 jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REJET DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC – 6E RUE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres SEAO pour la réfection des conduites d'aqueduc pour la 6e Rue Ouest;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, une entreprise a déposé une soumission dans les délais requis, soit:

Soumissionnaire	Montant (incluant les taxes)
Galarneau, Entrepreneur général	626 915, 79 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission présente un dépassement important du budget réservé à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Julien, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2017-319

DE REJETER toutes les soumissions reçues relativement à l'appel d'offres pour la réfection des conduites d'aqueduc – 6e Rue Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) CONCERNANT LES TRAVAUX SUR LA ROUTE 109 (6E RUE OUEST)

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a prévu de réaliser des travaux sur la route 109 en 2017;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2016, la Ville d'Amos a prévu procéder à la réfection d'une conduite d'aqueduc sur la 6e rue Ouest (route 109), travaux devant se réaliser préalablement à ceux du ministère;

CONSIDÉRANT l'écart important entre l'estimé des coûts initiaux et ceux résultant de notre appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour la réalisation de nos travaux, mais également ceux du ministère;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable d'avoir un seul maître d'œuvre pour l'ensemble des travaux à réaliser sur la route 109 (6 rue Ouest).

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Denis Chandonnet , APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2017-320

DE DEMANDER au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de reporter en 2018 les travaux prévus en 2017 sur la route 109.

D'ÉVALUER la possibilité de signer avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), une entente de collaboration quant à la maîtrise d'œuvre conjointe des travaux à être réalisés sur la route 109 (6e rue Ouest).

DE MANDATER le directeur général pour négocier avec les représentants du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le contenu d'une éventuelle entente de partenariat pour la réalisation commune des travaux étant entendu que la Ville d'Amos devra assumer la contribution financière qui lui revient.

DE MANDATER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amos tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question n'a été posée.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire suppléant déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 11 h 05.

Le maire suppléant,
Mario Brunet

La greffière,
Claudyne Maurice